



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

attentat de la rue des Rosiers

Question au Gouvernement n° 2466

Texte de la question

ATTENTAT DE LA RUE DES ROSIERS

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib.

M. Meyer Habib. Monsieur le Premier ministre, le 9 août 1982, l'attentat de la rue des Rosiers, à Paris, faisait six morts et vingt-deux blessés. Trente-sept ans après les faits, les terroristes palestiniens qui les ont commis, identifiés et localisés par le juge Marc Trévidic, sont toujours libres : deux vivent en Jordanie, un en Norvège, et leur chef à Ramallah.

C'est moralement insupportable : comment un pays tel que la France peut-il laisser impuni l'un des premiers attentats antisémites commis sur son sol ? Rue des Rosiers comme rue Copernic, comme plus tard à Toulouse ou à l'Hyper Cacher, des Français ont été tués parce que juifs, au nom de la haine d'Israël !

En mars 2018, le Président de la République déclarait enfin que tout serait mis en œuvre pour que cette enquête aille à son terme. Novembre 2018, coup de tonnerre ! Yves Bonnet, patron de la Direction de la surveillance du territoire à l'époque, dévoilait un pacte secret entre l'État français et Abou Nidal. La France de Mitterrand aurait négocié avec les terroristes l'immunité et la libre circulation contre la fin des attentats. C'est un scandale d'État, une atteinte à nos valeurs. Quarante députés, de six groupes politiques, ont cosigné ma proposition de créer une commission d'enquête. Aucun de gauche. Très peu de votre majorité.

J'ai récemment rencontré François Hollande et Nicolas Sarkozy en présence du représentant des familles. Ils ont été très sensibles à cette affaire. Trente-sept ans après, ces familles ne peuvent toujours pas faire leur deuil. Elles ont droit à la justice. Je sais, par l'Élysée, que vous avez engagé des démarches auprès de l'Autorité palestinienne, qui refuse de coopérer.

Monsieur le Premier ministre, en septembre, interrogé au sujet de cette affaire par *Paris Match*, le premier ministre israélien a déclaré que, même s'il s'agissait d'une affaire française, Israël était prêt, si notre pays en faisait la demande, à considérer la question pour appréhender le chef du commando terroriste à Ramallah. Qu'attendons-nous pour répondre favorablement à cette proposition ? (M. Jean Lassalle et Mme Frédérique Meunier applaudissent)

M. Maxime Minot. Il n'y a pas beaucoup d'applaudissements !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Nous nous souvenons tous, en effet, du drame qui a frappé la rue des rosiers, le 9 août 1982, coûtant la vie à six personnes et en blessant vingt-deux

autres. Personne ne peut, ni n'a le droit, d'oublier ce qu'il s'est passé. Tous les protagonistes doivent en rendre compte devant la justice.

Vous avez, en août dernier, déposé une proposition de résolution pour créer une commission d'enquête suite aux propos d'un fonctionnaire qui n'ont, par la suite, jamais été confirmés. Croyez bien que notre volonté n'est aucunement d'entraver la justice. Nous n'y avons aucun intérêt. Or, la proposition de résolution que vous avez déposée pouvait laisser entendre, même si je sais que ce n'est pas le cas, que vous mettiez en doute notre volonté de lutter contre le terrorisme et l'antisémitisme.

Rappelons, monsieur le député, que depuis la fin de l'année 2013, nous avons déjoué soixante attentats terroristes dans ce pays. Selon le souhait du Président de la République, nous avons largement renforcé la coordination des services de lutte anti-terroriste pour permettre l'échange de nombreuses informations en temps réel, ce qui nous rend extrêmement efficaces. Nous poursuivrons cette action résolue. De même, nous continuerons à lutter contre l'antisémitisme en poursuivant les auteurs d'actes antisémites, en les confondant et en les condamnant très fermement.

Enfin, le Président de la République l'a annoncé au début de cette année, lors du dîner du CRIF, le conseil représentatif des institutions juives de France, nous avons dissous nombre d'associations, comme Bastion social ou Blood and Honour Hexagone.

M. Pierre Cordier. Cela reste insuffisant.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Ne doutez pas un seul instant, monsieur le député, de notre détermination à lutter contre le terrorisme et l'antisémitisme. Quant aux propos qui ont pu être tenus par le responsable d'un service de police que j'ai eu l'honneur de diriger, je crois qu'il faut parfois rester prudent et respecter le secret de la défense nationale.

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib.

M. Meyer Habib. Vous n'avez pas répondu à ma question. Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, je ne crois pas que le silence soit la bonne attitude face à ce scandale d'État. Elie Wiesel ne déclarait-il pas que « Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté. »

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2466

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)